

Résumé du Dossier TRAVAUX à l'Eglise Saint-Loup du VAUDOUE
d'après le dossier conservé à la Mairie.

Le 19 Novembre 1954, Monsieur Collin, Architecte, avec l'accord de la Municipalité, dont le Maire était Mr. Alcide GRIMPIER, fit entreprendre des travaux de couverture par la Société Leroux et Gonsard de Fontainebleau pour une somme de frs: 700.000.--

=====

Le 2 Octobre 1959, Monsieur le Maire du Vaudoué accepta un document concernant la remise en état de l'Eglise. Ce document avait été approuvé par la Préfecture de Seine-et-Marne le 3 février 1960.

Les travaux devant être entrepris sous la direction de Mr. J. Pierchon Architecte à Fontainebleau.

D'autres documents - MARCHE et CAHIER des CHARGES GENERALES, furent acceptés par le Maire du Vaudoué le 27 avril 1960 et approuvés par la Préfecture le 9 mai 1960.

Il ressort de ces documents que:

la Société Anonyme Jean Dagand & Cie demeurant à Périgueux (Dordogne) entreprendrait les travaux de maçonnerie;

Monsieur Pierre Marty, Entrepreneur de Charpente demeurant à Fontainebleau, et

l'Entreprise Casset demeurant à Meaux entreprendraient, le second les travaux de charpente et le troisième les travaux de couverture, bien entendu sous la conduite de Mr. J. Pierchon.

Le devis descriptif fut approuvé par la Préfecture et établi le 9 mai 1960.. Le 24 septembre 1960 le devis présenté (Avenant N° 1) au marché du 23 avril 1960 faisait ressortir que le montant des travaux se monterait à

frs: 3.025.000	pour la maçonnerie,
frs: 4.126.000	pour la charpente,
frs: 3.279.027	pour la couverture.

soit:

frs: 10.430.027

Ce document prévoyait des imprévus de l'ordre de

frs: 1.043.002

et fut approuvé par le Maire du Vaudoué le 24 septembre 1960, et par la Préfecture le 7 octobre 1960.

Or l'Entreprise Dagand semble avoir majoré son devis dans une proportion de 30% et le Conseil Municipal, représenté par MM. BESNARD, HUREAU, TOUTIN, GRIMPIER, GRANDJEAN, HABRIOUX, PALFROY, CHAUSSE, HAMEAU, PAUSIER et SORET refusa cette augmentation de la Maison DAGAND qui était de frs: 74.801.

Le Conseil refusa de régler le dit mémoire estimant que Mr. Pierchon, architecte avait sans préavis dépassé de 30 % le montant du devis. (document en date du 23 novembre 1962.

Il y eut donc un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, qui donna raison à l'Entreprise Dagand et à Mr. Pierchon, par jugement rendus les 16 avril et 21 mai 1969.

La Préfecture de Seine-et-Marne, pria par lettre en date du 2 juin 1970, la Municipalité du Vaudoué de régler les sommes dues.

Il semblerait, d'après la lettre adressée le 10 juin 1970 par le Maire du Vaudoué à Maître Gardan, Avocat que ce litige fut réglé vers cette époque.

La Commune versa donc le solde dû à l'Entreprise Dagand qui se montait à frs: 44.854.85

=====

L'Entreprise Marcel Bourguignon de Noisy-sur-Ecole fit un devis le 18 février 1976 de frs: 32.954.30 qui fut exécuté, concernant divers travaux de maçonnerie dans l'Eglise Saint-Loup.

=====

